

Règlement financier année scolaire 2025-2026 :

Tarif annuel scolarité par enfant :

400€ soit 134 € le 1° trimestre puis 133€ le 2° et 3° trimestre.

Mode de règlement :

Prélèvement mensuel sur 10 mois: le 10 de chaque mois pour un montant de 40€.

Nouveaux parents, Si vous rencontrez une difficulté avec le mode de paiement par prélèvement
Merci de s'adresser à la directrice.

Tarif Garderie par enfant :

- Matin 1.80 €
- Midi 1.80 €
- Soir 1.80 €

Mode de règlement : Vous devez acheter un carnet de 10 tickets de garderie auprès de la
maîtresse soit 18 euros (par chèque) ou prélèvement demande d'ajout sur la facture du mois
suivant par écrit

Tarif inscription par enfant :

- 20 Euros par enfant **pour les nouveaux élèves**

Mode de règlement : **CHEQUE**

A ce montant fixe une facture sur les activités sportives et culturelles d'un montant variant de 40 à 60€ est à anticiper avec un premier prélèvement de 30€ en janvier.

Pour des raisons de comptabilité, les frais liés aux activités culturelles et sportives seront dus, sauf présentation d'un certificat médical

L'OGEC se réserve le droit de refacturer les frais de rejet de prélèvement de d'impayé